

RÈGLEMENT COMPLET

Grand Jeu EffiDerm® Spécial St Valentin sur Facebook

ARTICLE 1 :

La société Les Laboratoires INELDEA, société par actions simplifiées au capital de 313 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Grasse sous le numéro B 421 472 143, ayant son siège social ZI de Carros, 10^{ème} rue, 4^{ème} avenue – 06510 CARROS,

Ci-après nommées « La société Organisatrice » organise du 1^{er} février 2018 au 14 février 2018, 23h59 inclus (heure française), l'opération gratuite et sans obligation d'achat intitulé

« **Grand Jeu EffiDerm® Spécial Saint Valentin** » ci-après nommé « l'opération ».

L'opération et sa promotion ne sont pas gérées ni parrainées par Facebook. La société Organisatrice décharge donc Facebook de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec l'opération, son organisation et sa promotion.

Les informations communiquées par les participants le sont aux Laboratoires INELDEA, et non à Facebook.

ARTICLE 2

L'opération est ouverte à toute personne physique majeure, disposant d'un accès Internet, résidant en France métropolitaine (y compris la Corse et les Dom Tom), à l'exception des personnes membres ou salariées de la société Les Laboratoires INELDEA, ainsi que de leur famille et conjoints.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas de communication d'informations erronées ou de tentatives de fraude.

ARTICLE 3

La participation à l'opération implique l'acceptation du participant, sans aucune réserve, du présent règlement et du principe de l'opération. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer à l'opération, mais également du prix qu'il aura pu éventuellement gagner.

ARTICLE 4

Pour participer à l'opération, il faut être connecté sur Facebook. Les participants doivent ensuite se rendre sur la page Facebook d'Effiderm®, en devenir fan si tel n'est pas le cas, et répondre au test de connaissance, pour tenter de gagner un des dix lots mis en jeu.

En devenant fan de la page EffiDerm® et en répondant au test de connaissance, le participant autorise la société organisatrice à :

- Avoir accès à ses informations de base Facebook, ce qui inclut entre autres : son nom, sa photo de profil, et d'une manière générale, toutes les informations qu'il accepte de partager avec toutes les personnes connectées à Facebook.

- Avoir accès à son adresse e-mail.

Le participant ne peut participer qu'une seule fois, entre le 1^{er} février 2018 et le 14 février 2018, 23h59 inclus.

Désignation des Gagnants –

Pour que la participation soit validée, le participant doit aimer la page Facebook Effiderm®, donner les bonnes réponses au test de connaissance suivant :

L'eau Micellaire Hydrante Effiderm a une formule hypoallergénique à : (1seule réponse)

- L'acide hyaluronique
- L'amande douce
- L'orange

L'eau micellaire Hydratante permet de nettoyer le visage, les yeux et les lèvres ?

- Vrai
- Faux

Les polysaccharides et le plancton marin ont un effet : (1seule réponse)

- Restructurant qui va stimuler la fonction barrière de la peau et sa capacité de réhydratation
- Anti fatigue qui va stimuler la peau
- Douceur extrême qui va adoucir les pores

Et communiquer ses coordonnées (Nom, prénom, adresse email, n° de téléphone) à l'adresse email suivante : contact-ineldea@ineldea.com.

Le tirage au sort aura lieu le mercredi 21 février à 10h00.

Les gagnants seront contactés pour être informés de leur gain au moyen de l'adresse e-mail qu'ils auront communiquée préalablement à leur participation à l'opération.

Le participant dispose d'un délai de 7 jours à compter de la notification de son gain pour prendre contact avec la Société Organisatrice et lui communiquer son adresse postale. A défaut de réponse reçue par la Société Organisatrice de la part d'un Gagnant accompagnée de ses coordonnées dans les conditions et le délai précités ou en cas de renonciation expresse d'un Gagnant à son lot dans ledit délai, le lot sera perdu pour ce Gagnant et demeurera acquis à la Société Organisatrice.

ARTICLE 5

5.1 Sont mis en jeu : 10 Eaux Micellaires Hydratantes. Chaque eau a une valeur de 12,90€.

La valeur indiquée correspond au prix public toutes taxes comprises couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du présent règlement. Elle n'est donnée qu'à titre indicatif et est susceptible de variation.

Les lots attribués ne pourront faire l'objet d'une contestation de quelque sorte que ce soit de la part de l'un quelconque des Gagnants. Les lots attribués sont incessibles et ne pourront faire l'objet de la part de la Société Organisatrice d'un remboursement en espèces, ni d'aucun échange, ni d'aucune remise de leur contrevaletur totale ou partielle, en nature ou en numéraire. Toutefois, en cas de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer l'un quelconque des lots annoncés par une dotation de valeur au moins équivalente.

5.2 Remise de lots

Modalité remise des lots

Tout lot non délivré et retourné en cas d'adresse incomplète ou inexacte telle que renseignée par un Gagnant sera perdu pour celui-ci et demeurera acquis à la Société Organisatrice, sans que la responsabilité de celle-ci ne puisse être recherchée à cet égard. De même, tout lot non réclamé à La Poste sera perdu pour le Gagnant concerné et demeurera acquis à la Société Organisatrice. De manière générale, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de toute avarie, vol et perte intervenus à l'occasion de l'expédition et de la livraison d'un lot. Par ailleurs, la Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné.

ARTICLE 6

Toute inscription inexacte ou incomplète ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Ne seront notamment pas prises en considération les participations dont les coordonnées sont inexactes ou incomplètes ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement, celles adressées en nombre, celles adressées après la fin de l'opération.

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera des poursuites judiciaires, la Société Organisatrice se réservant le droit de procéder à toutes vérifications qui lui sembleront utiles. Aucune personne morale ne peut participer à cette opération.

ARTICLE 7

Les lots ne sont ni cessibles, ni échangeables contre un autre objet ou contre leur valeur en numéraire à la demande du participant ni à la demande d'un tiers.

Une fois le lot délivré au gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer le prix par un prix d'une valeur équivalente ou de caractéristiques identiques, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

ARTICLE 8

La Société Organisatrice ne saurait être responsable au cas où cette opération viendrait à être annulée pour cause de force majeure. Les gagnants inscrits seront alors informés de cette décision.

ARTICLE 9

La Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, d'écourter, modifier ou annuler la présente opération si les circonstances l'exigeaient, et ceci sans réparation d'un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

ARTICLE 10

Le présent règlement est disponible sur simple demande auprès d'EffiDerm® ou des Laboratoires INELDEA, et sera mis à disposition sur le site EffiDerm®, via un lien cliquable permettant de le consulter en ligne.

ARTICLE 11

La participation à l'opération implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements

pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné. Il appartient à tous les participants de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne sur la page Facebook et la participation à l'opération se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La Société Organisatrice ne garantit pas que la page Facebook et/ou l'opération fonctionnent sans interruption, qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique de l'opération, si les participants ne parviennent pas à se connecter à la page Facebook de l'opération, si les données relatives à l'inscription du participant ne lui parvenait pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion au réseau Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription), ou en cas de problèmes d'acheminement des courriers électroniques. Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La Société Organisatrice ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

ARTICLE 12

Il est rappelé que pour participer à l'opération, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (notamment leur email). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution des prix. Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations communiquées par les participants sont fournies aux Laboratoires INELDEA, et non à Facebook. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, et pourront être transmises aux prestataires techniques et aux prestataires assurant l'envoi des prix. Si ces informations sont incomplètes, inexactes ou erronées, la participation sera considérée comme nulle.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante «Laboratoires INELDEA – ZI de Carros, 10^{ème} rue, 4^{ème} avenue – 06510 CARROS ».

ARTICLE 13

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier à tout moment le présent règlement et à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement. La Société Organisatrice pourra en informer les participants par tout moyen de son choix. La Société Organisatrice se réservera en particulier le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie de l'opération s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'opération ou de la détermination du(des) gagnant(s). Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le(les) prix(s) aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit. Le règlement est consultable en ligne, sur le site EffiDerm. Vous pouvez également demander une copie papier du règlement sur simple demande à

Laboratoires INELDEA

« *Grand Jeu Spécial Saint Valentin EffiDerm®* »,

ZI de Carros, 10^{ème} rue, 4^{ème} avenue

06510 CARROS

ARTICLE 14

L'opération est organisée en France. Le présent règlement est donc soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives à l'opération doivent être formulées par demande écrite au plus tard quatre-vingt-dix jours après la date limite de participation à l'opération tel qu'indiqué au présent règlement, à l'adresse suivante :

Laboratoires INELDEA

« *Grand Jeu EffiDerm® Spécial Saint Valentin* »,

ZI de Carros, 10^{ème} rue, 4^{ème} avenue

06510 CARROS.